



CA Lannion-Trégor Communauté (Siren : 200065928)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Lannion
Arrondissement	Lannion
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/09/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Joël LE JEUNE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 RUE Monge
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	22300 LANNION
Téléphone	02 96 05 09 00
Fax	02 96 05 09 01
Courriel	communaute.agglomeration@lannion-tregor.com
Site internet	www.lannion-tregor.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	103 730
-----------------------------	---------

Densité moyenne 115,11

Périmètre

Nombre total de communes membres : 57

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
22	Berhet (212200067)	259
22	Camlez (212200281)	933
22	Caouënnec-Lanvézéac (212200307)	889
22	Cavan (212200349)	1 557
22	Coatascorn (212200414)	259
22	Coatréven (212200422)	507
22	Kerbors (212200851)	322
22	Kermaria-Sulard (212200901)	1 065
22	Langoat (212201016)	1 200
22	Lanmérim (212201107)	612
22	Lanmodez (212201115)	435
22	Lannion (212201131)	20 811
22	Lanvellec (212201198)	608
22	La Roche-Jaudy (200084168)	3 244
22	Le Vieux-Marché (212203871)	1 371
22	Lézardrieux (212201271)	1 508
22	Loguivy-Plougras (212201313)	944
22	Louannec (212201347)	3 188
22	Mantallot (212201412)	233
22	Minihy-Tréguier (212201529)	1 310
22	Penvénan (212201669)	2 638
22	Perros-Guirec (212201685)	7 413
22	Plestin-les-Grèves (212201941)	3 682
22	Pleubian (212201958)	2 401
22	Pleudaniel (212201966)	949
22	Pleumeur-Bodou (212201982)	4 135
22	Pleumeur-Gautier (212201990)	1 255
22	Plouaret (212202071)	2 191
22	Ploubezre (212202113)	3 694
22	Plougras (212202170)	426
22	Plougrescant (212202188)	1 242
22	Plouguiel (212202212)	1 812
22	Ploulec'h (212202246)	1 717
22	Ploumilliau (212202261)	2 543
22	Plounérim (212202279)	749
22	Plounévez-Moëdec (212202287)	1 460
22	Plouzélambre (212202352)	239
22	Plufur (212202386)	549
22	Pluzunet (212202451)	1 017
22	Prat (212202543)	1 138

22	Quemperven (212202576)	390
22	Rospez (212202659)	1 812
22	Saint-Michel-en-Grève (212203194)	465
22	Saint-Quay-Perros (212203244)	1 349
22	Tonquédec (212203400)	1 209
22	Trébeurden (212203434)	3 787
22	Trédarzec (212203475)	1 118
22	Trédrez-Locquémeau (212203491)	1 484
22	Tréduder (212203509)	200
22	Trégastel (212203533)	2 518
22	Trégrom (212203590)	421
22	Tréguier (212203624)	2 722
22	Trélévern (212203632)	1 289
22	Trémeil (212203665)	428
22	Trévou-Tréguignec (212203798)	1 386
22	Trézény (212203814)	368
22	Troguéry (212203830)	279

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 49

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>-collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, dans le cadre du SMITRED OUEST D₂ARMOR pour ce qui concerne le traitement,</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>-lutte contre les pollutions de toute nature : lutte contre la prolifération des algues vertes, contre la pollution de l'air et les nuisances sonores,</i>
- Lutte contre la pollution de l'air
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>-Mise en œuvre d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (hors production d'eau potable), dont les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides ; -Elaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ; -élimination des déchets inertes provenant des déchèteries ; -aide aux communes pour mener des actions de protection collective et d'aménagement des sites et zones naturelles sensibles, en particulier l'espace littoral, par la coordination des moyens et par l'appui au montage de dossier et à la mise en œuvre de travaux, -actions de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine local, -construction, aménagement, entretien et gestion de tout équipement d'intérêt communautaire, -Contribution à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt européen en assurant les missions d'opérateur pour le site NATURA 2000 « Côte de Granit Rose, des îles Milliau à Tomé, archipel des Sept-Iles ».</i>
Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

dans le délai de 2 ans à compter de la fusion, compétence facultative exercée dans le périmètre de LTC, sur les territoires issues de la CC de beg ar c'hra et de la CC centre trégor

- Action sociale

Action sociale et politique en faveur des personnes âgées et/ou dépendantes-Réflexion en vue de la mise en œuvre de services communautaires d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes,-Réflexion pour la réalisation de locaux destinés à l'accueil de services publics liés à la santé,-Réflexion sur l'accueil et l'hébergement des personnes âgées et dépendantes du territoire communautaire.

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

créé suite à la fusion de LTA et de la CC beg ar chra pour gérer les structures existantes sur le périmètre de la CC de beg ar c'hra

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs de développement et de prévention de la délinquance programmatiques définis dans le Contrat de ville communautaire le financement de la Mission Locale

- Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'une politique globale de commerce et soutien aux activités commerciales d'une part à équilibrer les activités sur la totalité du territoire de la Communauté, et d'autre part à diversifier la nature de ces activités,-création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire,pour être reconnues d'intérêt communautaire les zones d'activité existantes doivent être en cohérence avec le SCOT approuvé le 12 décembre 2001 et être génératrices de nouvelles ressources.toute création ou extension de zones d'activités publiques sur le territoire de la communauté est d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

équipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire-construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et des services culturels et sportifs d'intérêt communautaire.Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels répondant aux critères suivants : -l'équipement permet de maintenir, d'accroître ou d'enrichir une offre de qualité et de proximité,-l'attractivité de l'équipement permet de répondre aux attentes et aux besoins du plus grand nombre,-l'équipement est ouvert dans les mêmes conditions à tous les résidents du territoire communautaire,-l'équipement permet d'affirmer le rayonnement et l'identité de l'espace communautaire,-l'équipement participe à un aménagement pertinent et équilibré du territoire. - -La salle de sport de Cavan et son plateau sportif,-La salle de sport de Prat,-La salle de sport de Pluzunet.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire participation aux structures intercommunales chargées des établissements d'enseignement

- Activités péri-scolaires

Politique Enfance JeunesseLes activités d'intérêt communautaire en matière d'Enfance Jeunesse comprennent : -l'accompagnement des programmes et services contractualisés avec les organismes (CAF, DDJS), les collectivités (Conseil Général) et les associations conventionnées (Cap Trégor), œuvrant à la mise en place d'actions collectives en faveur de l'enfance et de la jeunesse : Relais Assistantes Maternelles, Contrat éducatif local, Contrat Enfance, Ti Pass et tous autres dispositifs.-l'appui financier au centre de loisirs sans hébergement,-la construction, l'entretien, la gestion, la location d'équipements et/ou d'aménagements nécessaires au bon fonctionnement des activités et services pour l'enfance et la jeunesse.-Le soutien aux actions d'informations en direction des jeunes (PIJ)

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

enseignement supérieur et recherche-le soutien à la réalisation des équipements de Recherche et d'Enseignement Supérieur, notamment ceux inscrits au Contrat de plan Etat-Région, -toute action visant au développement et à l'accompagnement des programmes de Formation et de Recherche nécessaires à l'équilibre durable du bassin d'emploi. Sont considérées d'Enseignement Supérieur toutes les formations post-bac ou équivalent.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Politique d'animation culturelle Sont reconnues d'intérêt communautaire les actions et politiques suivantes : -L'animation culturelle du site des anciennes Papeteries Vallée, -Le soutien aux associations et manifestations contribuant au développement de la pratique et de la diffusion culturelles sur l'ensemble du territoire communautaire ou ayant un rayonnement supra communautaire

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

aménagement de l'espace communautaire-élaboration, révision et suivi du schéma directeur (SCOT) et schéma de secteur,

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

-création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les ZAC qui accueillent exclusivement des activités économiques. -organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

- Constitution de réserves foncières

-La constitution de réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre des compétences communautaires concernant l'aménagement des espaces d'activités

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

-organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

- Transport scolaire

- Organisation des transports non urbains

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

-La participation à l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de Pays et aux structures et programmes d'aménagement et de développement contractuels pouvant être initiés par l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, le Pays mixte. -L'organisation d'une concertation entre communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme,

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire-création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire- Sont d'intérêt communautaire : -l'étude et la coordination du schéma routier des voies structurantes du territoire communautaire, -le nouveau franchissement du Léguer à Lannion, en aval du pont de Viarmes, -la création de voies dans les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. -création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les parcs de stationnement aménagés par la communauté dans le cadre de la construction ou l'aménagement de nouveaux équipements d'intérêt communautaire.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

)- coordination et développement du tourisme En matière de développement touristique : -l'accueil, l'information, la promotion, l'animation touristique et la commercialisation de prestations de services ou de produits touristique, en cohérence avec Côtes d'Armor Tourisme ainsi que le Comité Régional du Tourisme et en s'appuyant sur le Pays Touristique

et l'Office de Tourisme communautaire structuré sous forme d'EPIC. - L'aménagement et le développement touristique en lien avec l'EPIC et le Pays Touristique : · élaboration d'un schéma de développement touristique, · élaboration d'un schéma communautaire des sentiers de randonnée, · élaboration et mise en œuvre d'un schéma de signalétique touristique, · aménagement d'équipements touristiques publics structurants n'ayant pas d'équivalent communal, · soutien aux activités et projets contribuant par leur contenu et/ou leur dimension à l'animation et la promotion touristique du territoire, · Développement du tourisme dans tous les pôles touristiques de la communauté d'agglomération pour aboutir à un développement équilibré et harmonieux du tourisme sur l'ensemble du territoire communautaire. Les pôles touristiques sont les suivants : le pôle de la « Côte de Granit Rose », constitué par les communes de Trégastel, Trébeurden, Pleumeur-Bodou ; · le pôle « Nord Est », constitué par les communes de Saint Quay Perros, Louannec, Trélévern, Trévou-Tréguignec et Kermaria-Sulard ; · Le pôle de « la Baie de Lannion », constitué par les communes de Lannion, Ploubezre, Ploulec'h et Rospez ; · Le pôle de « la Lieue de Grève » constitué par les communes de Trédrez-Locquémeau, Saint-Michel-en-Grève, Ploumilliau, Tréduder, Plufur, Plouzélambre, Trémel, Plestin-les-Grèves. r à un développement équilibré et harmonieux du tourisme sur l'ensemble du territoire communautaire.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire-programme local de l'habitat,

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire, à ce titre sont d'intérêt communautaire : l'acquisition, la création et la gestion des aires de grand passage pour les Gens du Voyage

- Action et aide financière en faveur du logement social

- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, : est d'intérêt communautaire la coordination de la programmation des logements sociaux. -réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, -actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, Est d'intérêt communautaire le financement du Fonds de Solidarité pour le Logement

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Sont reconnus comme d'intérêt communautaire : -la réalisation des études sur l'habitat, la mise en place d'un schéma directeur, les démarches d'accompagnement et la réalisation d'opérations programmées, -la mise en œuvre et l'animation d'opérations collectives de type Programme Local de l'Habitat (PLH) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

- Amélioration du parc immobilier bâti

-amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : Est d'intérêt communautaire la mise en œuvre d'opération aidées d'amélioration du logement.

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Transfert de la compétence "abattoir" en vue de la construction d'un nouvel abattoir de proximité.

Autres

- Acquisition en commun de matériel

· Mutualisation d'achats pour le compte de communes membres. · Achat pour mise en commun de matériels dont l'utilisation occasionnelle ne justifie pas l'acquisition par une commune.

- Gestion d'un centre de secours

Financement du contingent incendie et secours

- NTIC (Internet, câble...)

Information et communication-La communauté de communes réalise et édite les supports d'information sur l'activité communautaire (revue, site internet, plaquettes thématiques). La communauté organise et gère les points Cybercommune et assimilés. La communauté participe ou contribue à des manifestations de communication et de promotion du territoire.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Autres compétences 1)- assainissement non collectif : -mise en place au niveau communautaire d'un service public pour l'assainissement non collectif.2)- travaux de voirie : -mutualisation des moyens humains et matériels pour la réalisation de travaux de voirie pour le compte de ses communes membres : préparation des travaux de gravillonnage et revêtement gravillonné, travaux d'entretien annexes, à compter du 1er janvier 2006 ; -possibilité de réaliser des travaux relevant de cette compétence pour le compte de collectivités non membres et de leurs groupements.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
22	SMITRED Ouest-Armor (252203161)	SM fermé	180 482
22	SM des eaux du Jaudy (200050698)	SM fermé	180 111
22	SM aéroport de Lannion Côte de Granit (252203674)	SM ouvert	103 730
22	SM du planétarium de Bretagne (200004919)	SM ouvert	103 730
22	SMICTOM du Ménez Bré (252202106)	SM fermé	180 111
35	SM "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	3 418 194
22	Syndicat départemental d'énergie des Côtes-d'Armor (200046175)	SM fermé	618 478

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)